



CONCOURS

illuminations et Décorations

Inscription gratuite jusqu'au 08 décembre 2021

Remise des prix le 15 janvier 2022 à la salle des Fêtes de BOHAS
pendant les vœux du Maire.

Bulletin d'inscription

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

J'inscris ma maison pour le concours « illuminons nos villages »*

Je souhaite être jury dans le concours « illuminons nos village »*

*Les personnes qui inscrivent leur maison au concours « Illuminons nos villages » ne peuvent pas être jury.

Les bulletins d'inscription doivent être déposés en mairie avant le 08 décembre 2021 ou vous pouvez vous inscrire sur le site internet de la mairie.

Règlement : Les illuminations et décorations devront être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique, être visibles de la rue ou de la route entre 17h30 et 22h00. Le passage du Jury ne se fera qu'une seule fois et de manière aléatoire entre le 18/12/2021 et 25/12/2021.

Règlement général sur le site de la mairie: <https://bohasmeyriatrignat.grandbourg.fr>